

# INFORMATION AUX PARENTS D'ÉLÈVES

Madame, Monsieur,

Une fois par an, l'école et le Canton (5%) prennent à leur charge CHF 513.- des frais de transports publics, correspondant aux zones nécessaires pour le trajet domicile-école, soit un abonnement ONDE VERTE 2 zones. Le droit aux abonnements est prévu ainsi :

## Scolarité de l'élève :

- Interne au CSVR →
- CRP →

## Zones payées par l'école :

11-30  
10-11 (au Mail à Neuchâtel) ou 21-30 (La Chaux-de-Fonds)

À cet effet, il vous appartient de procéder personnellement aux démarches pour établir ou renouveler l'abonnement de bus/train de votre enfant. Les abonnements annuels ONDE VERTE sont chargés sur la carte SwissPass, qui a une validité de 5 ans.

## Si votre enfant a une carte SwissPass :

Pour le renouvellement d'un abonnement **déjà existant** au format SwissPass, nous vous prions de vous rendre sur le lien suivant : <https://shop.transn.ch/registration/CSV2024> disponible dès le 3 juillet 2024.

Le lien est ouvert **jusqu'au jeudi 15 août 2024**. Passé ce délai, ce lien sera désactivé et vous devrez vous rendre au guichet transN de Cernier.

L'abonnement sera actif dès le **19 août 2024**, date de la rentrée scolaire.

## Si votre enfant n'a pas de carte SwissPass (Délai 31 août 2024) :

Pour la création ou le renouvellement d'un nouvel abonnement, merci de vous rendre au point de vente transN de Cernier.

Vous devrez vous présenter avec :

- La pièce d'identité de votre enfant
- Une photo passeport\*

*\* Si vous n'avez pas l'occasion de vous rendre sur place avec votre enfant, le point de vente vous enverra un lien afin de prendre la photo directement chez vous grâce à la solution Photocollect (par SMS)*

## Informations complémentaires

- En cas de perte, l'élève doit se présenter au guichet transN avec un montant de CHF 30.- pour la création d'une nouvelle carte SwissPass.
- Lors de la création ou du renouvellement de l'abonnement, vous avez la possibilité d'ajouter des zones supplémentaires à vos frais au guichet transN.
- En cas de changement d'école, l'abonnement sera désactivé de la carte SwissPass en cas de demande du CSVR.
- Après le 31 août 2024, nous vous prions de passer au secrétariat du CSVR. Notre collaboratrice, Madame Fabienne Domatezo, reste à disposition pour tout renseignement complémentaire par mail à l'adresse : [fabienne.domatezo@ne.ch](mailto:fabienne.domatezo@ne.ch).

- Tout élève qui voyage dans les transports publics et dont l'abonnement n'a pas été renouvelé, selon la procédure précitée devra s'acquitter de l'amende du transporteur.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.